

Les aides d'Action Logement pour faciliter le parcours résidentiel de vos salariés

Pour venir en aide à vos salariés désirant devenir locataire, financer des travaux, faire face au remboursement de leurs emprunts immobiliers, et/ou lier à un changement professionnel, l'Action Logement propose des aides adaptées aux situations les plus variées.

Salariés des entreprises du secteur assujetti au 1% logement		Autres	Principales caractéristiques	Taux Nominal annuel hors assurances et garanties sans frais de dossier
Entreprises de 10 salariés et plus	Entreprises de moins de 10 salariés			

LOCATAIRES						
1	Offre de logements locatifs dans parc social ou privé conventionné	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon disponibilités et critères de location	-
2	AVANCE LOCA-PASS® (Droits ouverts)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Avance du dépôt de garantie (Montant maximum 2 300€ sur 36 mois)	0 %
3	GARANTIE LOCA-PASS® (Droits ouverts)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		Engagement de caution pris pour une durée de 3 ans maximum	1 % maxi

ACCEDANTS / PROPRIETAIRES						
4	Prêt pour acquisition dans l'ancien avec ou sans travaux	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Primo accédant ou mobilité Professionnel - Minimum 6 400€/maximum 17 600€ selon zone	1.5 %
5	Prêt pour construction ou acquisition dans le neuf	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Primo accédant ou mobilité Professionnel - Minimum 6 400€/maximum 17 600€ selon zone	1.5 %
6	PASS-FONCIER® - Bail à construction	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Primo accédant, ressources inférieures aux plafonds PSLA, bénéficiant d'une aide à l'accession sociale à la propriété Minimum 30 000€/maximum 50 000€ selon zone	4.5 % maxi
7	PASS-FONCIER® - Prêt	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Primo accédant, ressources inférieures aux plafonds PSLA, bénéficiant d'une aide à l'accession sociale à la propriété Maxi 30% du coût total de l'opération Minimum 30 000€/maximum 50 000€ selon zone	4.5 % maxi

*Toutes les aides sont assorties de conditions d'éligibilités et de critères d'octroi. Pour plus de renseignement contacter votre CIL www.cilova.com ou Action Logement www.actionlogement.fr

Salariés des entreprises du secteur assujetti au 1% logement		Autres	Principales caractéristiques	Taux Nominal annuel hors assurances et garanties sans frais de dossier
Entreprises de 10 salariés et plus	Entreprises de moins de 10 salariés			

SALARIES EN DIFFICULTE						
8	Prêt pour allègement temporaire de quittance	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Maximum 17 600€ selon la zone et les charges de logement prises en compte. Financement maximum des arriérés 3 mois	0 %
9	Prêt SECURI-PASS® (Droits ouverts)	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	100% des mensualités des emprunts immobiliers nettes d'APL, dans la limite de 850€ par mensualité pendant 6 mois, renouvelable 1 fois, maximum de 10 200€	0 %
10	Prêt pour refinancement de prêt immobilier plus onéreux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maximum 40 000€ dans la limite du refinancement	1 %
11	Rachat du logement des accédants en difficulté	<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	50% du prix de revient prévisionnel de l'opération, porté à 60% dans le cas d'un financement principal en PLAI	1 %
12	CIL PASS-ASSITANCE®	<input checked="" type="checkbox"/>			Survenance d'un événement difficile et imprévu	-

BAILLEURS						
13	GARANTIE RISQUES LOCATIFS® (Droits ouverts)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parc privé, loyer + charges inférieur à 2 000€ mensuel, résidence principale du locataire, hors sous location, location nue ou meublée	Environ 3 % Charges Comprises
14	Prêt pour travaux d'Amélioration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maximum 14 400€ par logement réhabilité selon secteur, maximum 50% du prix de revient prévisionnel des travaux	Consulter le CIL

*Toutes les aides sont assorties de conditions d'éligibilités et de critères d'octroi. Pour plus de renseignement contacter votre CIL www.cilova.com ou Action Logement www.actionlogement.fr

Salariés des entreprises du secteur assujetti au 1% logement		Autres	Principales caractéristiques	Taux Nominal annuel hors assurances et garanties sans frais de dossier
Entreprises de 10 salariés et plus	Entreprises de moins de 10 salariés			

SALARIE EN MOBILITE PROFESSIONNELLE						
15	AIDE MOBILI-PASS® (<i>Droits ouverts</i>)	<input checked="" type="checkbox"/>			Subvention maximum de 1 600€ portée à 3 200€ avec l'accord de l'entreprise	-
16	AIDE MOBILI-JEUNE® (<i>Droits ouverts</i>)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Subvention au propriétaire ou au gestionnaire, maximum 3 échéances, dans la limite de 300€ par mois (jeune de moins de 30 ans)	-
17	CIL PASS-MOBILE®	<input checked="" type="checkbox"/>			accompagnement des salariés qui doivent changer de résidence principale pour des raisons professionnelles	Consulter le CIL / CCI
18	Prêt relais mobilité	<input checked="" type="checkbox"/>			Acquisition ou construction d'une nouvelle résidence principale, pour vendre le logement précédent incompatible avec le lieu de travail. 70% de la valeur vénale du logement précédent dans un de maximum 105 600€ selon la zone	1.5 %

AUTRES						
19	En cours de rédaction				-	-

AIDES AUX PERSONNES MORALES						
20	Prêts pour la production ou la réhabilitation de logements locatifs sociaux				Logement neuf : maximum 140 000€ selon la zone, soumis à conditions Amélioration de logement : maximum 70 000€ selon la zone, soumis à conditions	Consulter le CIL
21	Prêts pour la construction, l'acquisition suivie ou non d'amélioration de logements locatifs intermédiaires				Maximum 70 000€ selon la zone ou maximum 30% par logement du prix de revient prévisionnel de l'opération	Consulter le CIL

*Toutes les aides sont assorties de conditions d'éligibilités et de critères d'octroi. Pour plus de renseignement contacter votre CIL www.cilova.com ou Action Logement www.actionlogement.fr

Glossaire :

APL : Aide Personnalisée au Logement.

CIL : Comité Interprofessionnel du Logement qui collecte et gère les fonds d'Action Logement.

Dépôt de garantie : Somme d'argent confiée en garantie d'exécution du contrat. Dans le cas d'une location elle est remise au bailleur par le locataire, lors de son entrée dans les lieux, et lui est restituée en fin de location à condition qu'il ait payé ses loyers et charges et correctement entretenu le bien.

Droits ouverts : Un accord est systématiquement donné pour tout demandeur respectant les critères d'octroi. Le dossier, une fois complet, est examiné dans un délai de 8 jours. A défaut de réponse dans ce délai, l'AVANCE LOCA-PASS® est considérée comme accordée. Le demandeur qui se voit refuser l'aide peut faire appel auprès du Conseil d'administration du CIL ou du Bureau de la CCI et, en cas de nouveau refus, auprès de l'UESL.

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

PLI : Prêt emprunt crédit Locatif Intermédiaire

PLS : Prêt Locatif Social

Primo accédant : Personne qui n'a jamais été titulaire d'un droit de propriété immobilière, et qui achète pour la première fois un logement destiné à son propre usage.

PSLA : Prêt Social Location Accession

UESL : Union des Entreprises et des Salariés pour le Logement